

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 MARS 2018

**PRESENTS** : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; Mme GOMES Sandra ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT-CLUZEL Emilie.

**ABSENT EXCUSE** : M. MALOT Hervé (procuration à M. GOUYARD Gilles).

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

En préambule à la réunion, Madame le Maire propose à l'assemblée l'ajout à l'ordre du jour de la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne Volcans au SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile) Riom Limagne. L'assemblée donne son accord.

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion de Conseil municipal du 31 janvier 2018.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu.

### COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

#### 1 – Compte administratif 2017

Madame le Maire présente le Compte administratif du budget communal de l'exercice 2017.

#### Section de fonctionnement

##### DEPENSES

Chapitre 011 <i>Charges à caractère général</i> :	73.604,90 €
Chapitre 012 <i>Charges de personnel</i> :	103.409,44 €
Chapitre 65 <i>Autres charges de gestion courante</i> :	40 681,40 €
Chapitre 66 <i>Charges financières</i> :	10 083,01 €
Chapitre 042 <i>Opérations d'ordre entre sections</i> :	802,54 €
	<hr/>
	228 581,29 €

##### RECETTES

Chapitre 013 <i>Atténuation de charges</i> :	22 119,40 €
Chapitre 70 <i>Produits des services</i> :	11 826,64 €
Chapitre 73 <i>Impôts et taxes</i> :	143 781,51 €
Chapitre 74 <i>Dotations et participations</i> :	64 974,24 €
Chapitre 75 <i>Autres produits de gestion courante</i> :	16 892,48 €
Chapitre 76 <i>Produits financiers</i> :	1,44 €
Chapitre 77 <i>Produits exceptionnels</i> :	1 877,10 €
002 <i>Excédent antérieur reporté 2016</i> :	69 463,72 €
	<hr/>
	330 936,53 €

Section d'investissement

DEPENSES

	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
<i>Réhabilitation préau en salle de classe :</i>	318,86 €	
<i>Mise aux normes d'accessibilité salle poly. :</i>	82.286,45 €	
<i>Achat de matériel :</i>	5.376,49 €	19.582,00 €
<i>Travaux de voirie :</i>	15.438,67 €	846,00 €
<i>Intégration frais d'études salle poly. :</i>	5.444,88 €	
<i>Remboursement capital emprunts :</i>	19 898,90 €	
<i>Déficit antérieur reporté 2016 :</i>	94 280,53 €	
	<hr/>	
	223 044,78 €	20 428,00 €

RECETTES

	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
<i>Affectation du résultat :</i>	138 600,00 €	
<i>Subvention Ministère Int réhabilitation préau :</i>	5 839,00 €	
<i>Subvention FIC CDptal réhabilitation préau :</i>	31 381,00 €	
<i>Subvention DETR réhabilitation préau :</i>	18 842,00 €	
<i>Subvention FIC CDptal accessibilité salle poly. :</i>	21 077,00 €	
<i>Subvention DETR accessibilité salle poly. :</i>	6 007,00 €	14.018,00 €
<i>Recettes matériel :</i>	102,00 €	
<i>Taxe d'aménagement :</i>	12 017,33 €	
<i>FCTVA :</i>	35 667,78 €	
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	802,54 €	
<i>Intégration frais d'études salle poly. :</i>	5 444,88 €	
	<hr/>	
	275 780,53 €	14.018,00 €

Après la présentation des crédits utilisés en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, Madame le Maire présente à l'assemblée les résultats de clôture du compte administratif 2017.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 102.355,24 € et la section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 52.735,75 €. Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion dressé par Monsieur Serge BALAVY, Receveur Municipal.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Alain PEINY, Conseiller municipal, doyen d'âge, qui soumet le Compte Administratif au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité, hormis Madame le Maire qui ne prend pas part au vote.

2 – Compte de gestion 2017

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à consulter le Compte de Gestion afin de vérifier la concordance des résultats de clôture avec ceux du Compte Administratif. Puis elle soumet le Compte de Gestion au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le Compte de Gestion.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'interroger si l'on doit affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 qui est de 102.355,24 €. Compte tenu du résultat de clôture de la section d'investissement qui est en excédent de 52 735,75, la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement.

Madame le Maire propose donc de ne pas affecter de résultat au budget primitif 2018 en recettes d'investissement et de reporter au budget primitif 2018 en recettes de fonctionnement c/002 excédent antérieur reporté la somme de 102 355,24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas affecter de résultat de clôture de la section de fonctionnement 2017 en section d'investissement 2018.

## **RE-ADHESION DE RLV AU SIAD RIOM LIMAGNE**

Madame le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (S.I.A.D.) Riom-Limagne va être dissout et que ses actions de maintien à domicile seront reprises par un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Elle ajoute qu'il y a lieu de délibérer sur la ré-adhésion de la Communauté d'Agglomération RLV (Riom Limagne et Volcans) au S.I.A.D. Riom Limagne. En effet, dans le cadre de la loi NOTRE et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes Riom Communauté s'est transformée en Communauté d'Agglomération et cela a entraîné un retrait des syndicats auxquels elle adhérerait.

Par délibération du 19 décembre 2017, la communauté d'agglomération RLV a retenu d'intérêt communautaire les actions d'aide à domicile, de soins infirmiers à domicile et de portage de repas et a fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2018 l'effectivité de cette compétence sur l'ensemble de son territoire en confiant la responsabilité et la gestion de ces actions au futur CIAS. De ce fait, pour que les interventions du S.I.A.D. en matière de maintien à domicile puissent continuer sur l'ex-territoire de Riom-Communauté, la Communauté d'Agglomération RLV doit ré-adhérer au S.I.A.D.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la ré-adhésion de la Communauté d'Agglomération RLV au SIAD Riom Limagne.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

- |   |          |
|---|----------|
| - Comité des Fêtes :  | 100,00 € |
| - Société de chasse :   | 100,00 € |
| - Société de pêche :  | 100,00 € |
| - Les Amitiés de la Butte :   | 100,00 € |
| - Amicale des Sapeurs-Pompiers Effiat-Montpensier :   | 200,00 € |
| (pour leur participation aux cérémonies commémoratives du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre) |          |
| - Coopérative scolaire :  | 350,00 € |
| (10,00 € par élève, 35 élèves présents au 1 <sup>er</sup> /02/2018)                         |          |
| - Générations Montpensier :   | 100,00 € |

A l'unanimité des membres, le Conseil municipal donne un avis favorable à cette liste de subventions aux associations d'un montant total de 1.050,00 € qui sera prévu au Budget Primitif 2018.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1.800,00 € au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale).

## **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'assurance des risques statutaires qui arrive à son terme le 31 décembre 2018. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme propose à la Commune d'engager un marché public pour signer un contrat groupe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal mandate le Centre de Gestion pour négocier un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

## **VENTE D'HERBE ANNUELLE**

Monsieur Christian PELLETIER, domicilié sur la Commune, a adressé un courrier en mairie car il est intéressé par l'herbe du stade en contrepartie de la somme de 60,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte sa demande.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### 1 - Coordonnées des permanences des Sénateurs et de leurs attachés parlementaires

Les coordonnées parlementaires de deux des Sénateurs du Puy-de-Dôme sont les suivantes :

- Jean-Marc BOYER

Permanence : 33 avenue Julien – 63000 CLERMONT-FERRAND

[jmboyer.permanence@gmail.com](mailto:jmboyer.permanence@gmail.com)

Eric BRUGIERE : collaborateur parlementaire (tél : 04.73.44.98.64)

Isabelle CLAUZEL : assistante parlementaire (tél : 04.73.44.98.64)

Contact au Sénat : 15 rue Vaugirard – 75291 PARIS Cédex 05

Barbara TREUTENAERE : collaboratrice parlementaire (tél : 01.42.34.47.53)

[jm.boyer@senat.fr](mailto:jm.boyer@senat.fr)

- Eric GOLD

Permanence : Résidence Pré Madame – Bât. B – 8 rue Antoine Arnaud – 63200 RIOM

[permanence@ericgold.fr](mailto:permanence@ericgold.fr)

Equipe parlementaire du Puy-de-Dôme :

Sandrine COULANJON (tél : 04.73.86.34.38)

Sophie TAILLARD (tél : 04.73.86.34.37)

Contact au Sénat : 15 rue Vaugirard – 75291 PARIS Cédex 06

Emmeline TANGUY (tél : 01.42.34.48.76)

## 2 - Travaux à venir sur la commune

- rue du Patural : réfection de la rue après l'hiver
- rue du Pré d'Amour : des travaux interviendront pour remédier au faïençage de la rue
- chemin des Charmes : l'eau de pluie devra être canalisée pour éviter les inondations chez les riverains
- en bas de la rue des Lignièrès face à la place de l'église : le mur de soutènement doit être réparé

## 3 - Chaudière du logement communal

Les travaux de réparation de la chaudière du logement communal se sont élevés à 455,00 € T.T.C.

## 4 - Conseil d'Ecole

La prochaine réunion du Conseil d'Ecole se tiendra le mardi 13 mars 2018. La réunion portera sur la discussion et la décision définitive du passage à la semaine de 4 jours. La CCPL (Communauté de Communes Plaine Limagne) a confirmé que les centres de loisirs seraient ouverts le mercredi matin.

## 5 - Contrats aidés

La circulaire générale sur les contrats aidés est assez vague quant à leur maintien ou renouvellement et à quelles conditions. Les contrats aidés actuels se poursuivent jusqu'au 30 avril 2018.

## 6 - Agenda

Les prochaines dates de préparation de l'Echo de la Butte sont programmées :

- mercredi 18 avril, 19 h 00 : préparation
- mercredi 25 avril, 19 h 00 : relecture
- mercredi 2 mai : distribution

La réunion du vote du budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) aura lieu le mardi 3 avril, à 19 h 00.

## 7 - ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale)

Madame le Maire rappelle la création de l'ADIT au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette agence qui émane du Conseil départemental propose plusieurs services d'aide pour les Communes qui ont souhaité y adhérer en matière de voirie, d'eau et d'assainissement, de gestion du domaine public, de soutien juridique, etc. Une description très complète est reprise dans le dernier magazine du Conseil départemental « Le Puy-de-Dôme en Mouvement ».

L'ADIT dispose en particulier d'un service d'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de démolir, permis d'aménager) afin de suppléer les services de l'Etat (DDT) qui n'assure plus cette mission depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.